



Mardi 17 février 2015

Le 49-3 sur le texte Macron

Un aveu de faiblesse

L'utilisation de l'article 49-3 dans le grand style de la Vème république sonne comme un aveu de faiblesse pour le gouvernement. Il aurait pu en être autrement si le gouvernement avait écouté les députés dits « frondeurs » qui ont proposé des amendements pour tenter de corriger un texte régressif sur le plan social.

Je reste contre le projet de loi Macron, car ce n'est pas en défaisant un peu plus la cohésion sociale du pays que nous pourrons refaire la cohésion nationale qui fait défaut. François Hollande a prétendu que la loi Macron sera un coup de jeune pour le pays alors que plusieurs dispositions du texte mettront à mal un peu plus notre droit social sans que l'on puisse être certains de ses effets réels en matière de création d'emplois. Les mesures les plus régressives sont la libéralisation du travail le dimanche et en soirée, la diminution des obligations des employeurs en cas de licenciement économique, l'utilisation d'ordonnances pour réformer l'inspection du travail, l'échelle des peines et le délit d'entrave, la suppression de l'obligation de publication des comptes pour toute entreprise et l'élargissement coûteux et injustifié du « régime des impatriés » (qui vise les cadres dirigeants étrangers en France).

Dans un autre registre, l'utilisation d'ordonnances pour réformer le droit de l'environnement semble hasardeuse. Enfin, les privatisations des aéroports privent encore un peu plus l'État stratégie de ses capacités d'action.